

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 avril
3. Bilan des séminaires intensifs de révision
4. Budget rectificatif
5. Relations internationales :
 - * Liste des matières (programme d'échange)
 - * Règlement des études
 - * Tableau Bourses Idex
 - * Convention de partenariat du double diplôme avec Zurich
6. Convention de partenariat Cour d'appel de Colmar
7. Convention de partenariat avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)
8. Liste des intervenants extérieurs 2022/2023
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative
Madame Isabelle CARLE, responsable des bibliothèques de droit

Membres élus :

Collège A

Monsieur Nicolas Chiffлот, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Céline Pauthier, Monsieur Christophe Godlewski,
Monsieur Etienne Muller, Monsieur Christophe Godlewski.

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Madame Julie
Rondou, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Yves Golder, Madame Nathalie Rzepecki

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller

Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Monsieur Thibaut Meyer (AED), Monsieur Arnaud Gissingier (AED), Madame Alexa-Hang Foulon (AED), Madame Aleyna Aygun (Médiadroit), Monsieur Malo Daumail (Médiadroit).

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno Huck, représenté par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats
Me Gabriel Weyl, représenté par Me Clément Mutel, Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin
Monsieur Thierry Ghera, représenté par Madame Muriel Rizza, Tribunal judiciaire de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège A : Madame Aude Bouveresse, Madame Bénédicte Girard
Collège B : Monsieur Christos Giannopoulos
Collège Usagers : Monsieur Antoine Ansel (AED), Monsieur Sélim Azzi (AED), Madame Clara François (AED)
Personnalités extérieures : Monsieur Yvan Jeanneret

Etaient excusés :

Invités permanents : Monsieur Daniel Aeby

1. Informations du Doyen

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril

Un ajustement est à réaliser : présente à la séance de Madame Clara François (AED)

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

3. Bilan des séminaires intensifs de révision

Les SIR représentent 10 heures par an par matière (4 * 2,5 heures). Il s'agit d'une inscription facultative pour les étudiants sauf pour ceux entrant dans la catégorie des transitions perspectives (anciennement intitulés OUI-SI).

En 2022-2023, le taux de présence en Droit s'élève à plus de 50 %. Le taux de présence en AES est moins élevé avec une forte baisse par rapport à 2021-22, notamment au cours du semestre 2. La promotion des SIR est à faire aussi en début de second semestre.

Difficultés rencontrées : problèmes de disponibilité de salles, surtout pour les AES les samedis. Il est suggéré de bloquer les créneaux en avance et de rappeler aux intervenants les créneaux du semestre 2 en début de semestre.

Le programme va évoluer notamment concernant la présentation du livret étudiant (parfois redondant).

Pour chaque amphithéâtre, 2h de méthodologie fondée sur le livret étudiant seront présentées par Mme Bouton et M. Duquesne. Ensuite, les SIR auront une approche disciplinaire.

Les doctorants contractuels ont un contrat de 64h TD dont 10h en SIR. Il est veillé à ce que les chargés de TD soient également en charge des SIR pour les mêmes cohortes.

Nathalie Rzepecki souligne la difficulté de trouver des intervenants connaissant la matière en droit des biens AES.

Témoignage d'un élu étudiant : en 2021-2022, une enseignante intervenant en droit constitutionnel lisait un manuel.

Madame Milena Stamenkovic précise que désormais l'objet des séminaires sera plutôt de faire des exercices guidés. Les rappels de cours ne doivent pas prendre tout le temps.

En AES, les étudiants « transitions perspective » sont une vingtaine, aucun en droit.

4. Budget rectificatif

Lors de la séance du 3 avril dernier, Madame le doyen avait présenté le renouvellement de la convention de partenariat Global Campus entre l'université de Strasbourg et celle de Venise, soutenue par l'Union européenne. Dans le cadre du programme EIUC (Global Campus of human rights), des étudiants suivent le semestre 1 à Venise et le semestre 2 dans l'une des universités partenaires.

Pour 2022/2023, trois étudiants sont concernés. Le budget total s'élève à 7400 euros avec une part fixe de 2000 euros et d'une part variable de 1800 euros par étudiant.

La Faculté avait ouvert 6 000 euros au budget initial lors du vote du budget le 28 novembre dernier. Le montant encaissé est égal à 7 400 euros en conséquence la différence (1400 euros) doit être ouverte en recettes et en dépenses au budget rectificatif pour ajustement.

Madame le doyen remercie Madame Ligey de sa présentation et souligne le professionnalisme qui est le sien.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le budget rectificatif à l'unanimité.

5. Relations internationales

Madame Peggy Ducoulombier présente l'offre de cours et le nouveau double-diplôme avec Zurich. Les étudiants effectueront la première année de master 1 à Zurich et la deuxième année dans le parcours Human rights law. Concernant la convention, il s'agit de la même trame de convention avec une adaptation concernant le périmètre, notamment la langue (anglais), et la prise en compte des nouvelles règles en matière de RGPD.

Présentation des bourses de mobilité index : sur critère académique. Un vote sur la liste est nécessaire avant transmission à la DRI.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé la liste des bourses de mobilité IDEX à l'unanimité.

6. Convention de partenariat Cour d'appel de Colmar

Monsieur Nicolas Kilgus présente le document relatif à la convention de partenariat avec la cour d'appel de Colmar. Il indique que la Première Présidente est très sensible aux activités universitaires. Il précise en outre que des stages à la Cour d'Appel pourraient être réservés aux étudiants les plus méritants.

En synthèse, il s'agit de permettre un accès privilégié à la jurisprudence de la Cour d'Appel. Celle-là offre en effet un objet d'études au sujet duquel doctrine et pratique sont susceptibles d'exprimer leur complémentarité. Dès lors, il s'agirait de faire dialoguer universitaires et conseillers à la Cour afin de promouvoir une approche critique, et de rendre les étudiantes et étudiants sensibles à cette approche. La convention vise ainsi à lancer les jalons de

la collaboration entre la Cour d'Appel et la Faculté et plus précisément certains parcours de Master dont les responsables ont fait part de leur intérêt pour cette démarche.

Madame le doyen souligne l'importance de cette convention dans le cadre de la promotion de la spécialisation professionnalisante et de la recherche auprès des étudiantes et étudiants de Master.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

7. Convention de partenariat avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)

Monsieur Nicolas Kilgus présente la convention de partenariat avec la DGFIP.

Elle vise à promouvoir l'information des étudiantes et étudiants sur les métiers de la DGFIP, à accompagner les diplômés de Licence en droit et en AES à la préparation des concours de la DGFIP, à faire part des offres d'emplois et de stages dans les services de la DGFIP.

Etant saue la vocation de chacune des composantes de l'Unistra, Madame le doyen souligne l'intérêt de ce partenariat en vue de la promotion de l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

8. Listes des intervenants extérieurs 2022/2023

Comme chaque année, la liste des intervenants extérieurs est diffusée aux membres du conseil de faculté.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

9. Divers

Madame le Doyen informe les membres du conseil que Monsieur Jean-Noël DRON a réalisé un don de 60 000 euros auprès de la Fondation, fléché bourses d'études étudiantes et étudiants de la Faculté de droit.

Monsieur Thibaut de Ravel d'Esclapon précise que dans le cadre de l'événement « Strasbourg, capitale mondiale du livre 2024 » un appel à projet est ouvert jusqu'au 30 juin 2023.

Le prochain conseil de faculté aura lieu le 11 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Doyen,
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

